

FCPR Isatis Flex Transmission 1

Fonds Commun de Placement à Risque

SFDR Article 8

Un fonds de Private Equity flexible dédié à la transmission
des PME françaises et à la valorisation de leur capital humain



Isatis Capital, un acteur historique du *financement des PME non cotées en croissance*



Les PME françaises confrontées à une *problématique de succession*

22

ans
d'expérience

18

professionnels

800

m€ de capitaux
levés

130

PME
accompagnées

Isatis Capital est une société de gestion indépendante spécialiste de l'investissement en capital développement et transmission. Depuis 2002, nos équipes financent et accompagnent des PME françaises non cotées, avec une réelle valeur ajoutée, dans des secteurs jugés à forte dynamique de croissance par la société de gestion. Liés par la même passion de l'investissement, nous sommes des femmes et des hommes ingénieurs, diplômés de finance et d'écoles de commerce. Nous sommes avant tout des entrepreneurs ayant créé et développé avec succès nos propres entreprises. Chaque jour, nous accompagnons d'autres entrepreneurs dans le développement de leur entreprise et la réalisation de leurs projets.

Notre force ? Nous comprenons le métier des entreprises que nous accompagnons.

Notre mission ? Réussir avec elles et partager leurs résultats avec vous.

L'équipe de gestion est susceptible d'évoluer.



◆ *Vieillesse des dirigeants de PME françaises*

Le vieillissement des dirigeants de PME¹ françaises doit accélérer le nombre de cessions à venir. En 2005, la proportion de dirigeants âgés de plus de 60 ans s'élevait à 15 %, tandis qu'elle atteint désormais 25 %. De même, la part de dirigeants âgés de 66 ans et plus était de 5,5 % en 2005, mais a augmenté pour dépasser les 11 % aujourd'hui².

◆ *Difficultés à transmettre malgré la volonté des dirigeants*

Moins de la moitié des intentions de cession se matérialisent lorsque le dirigeant a dépassé l'âge de 60 ans². Les causes incluent généralement le manque ou l'absence de préparation, une gestion intense des affaires courantes ou des difficultés à trouver des partenaires financiers permettant d'organiser progressivement cette succession.

Pourquoi la transmission des PME est-elle si importante ?

◆ Parce que le maintien des PME dans leur territoire est crucial pour préserver la vitalité économique locale. En l'absence de succession organisée, le départ à la retraite des dirigeants peut entraîner la perte de savoir-faire, de brevets, d'emplois, et compromettre notre compétitivité, voire notre souveraineté économique.

◆ Parce que la France a également besoin que ses PME se développent avec l'objectif d'atteindre un jour le stade d'entreprise de taille intermédiaire (ETI)³. En effet, nous comptons seulement 5 800 ETI contre 8 000 en Italie, 10 000 au Royaume-Uni et 12 500 en Allemagne.

¹ Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

² Rapport d'information du Sénat, transmission d'entreprise, octobre 2022, par MM. CANÉVET, CARDON et RIETMANN.

³ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Stratégie d'investissement

◆ Sélection de PME françaises non cotées en transmission

Le fonds a pour objectif de privilégier des investissements portant sur des PME françaises non cotées confrontées à une problématique de transmission. Ces entreprises seront principalement positionnées sur des marchés de professionnel à professionnel (B to B) et auront vocation à devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Elles seront en croissance et déjà bien établies sur leur marché

avec une position différenciante selon l'analyse de la société de gestion. La sélection portera notamment sur les secteurs du digital, de la santé et de l'ingénierie. Les investissements s'effectueront dans le cadre d'opérations de capital développement/capital transmission lors desquelles une attention particulière sera portée aux cadres clés et à leur montée en puissance au capital de l'entreprise.

◆ Un impact positif sur le capital humain de l'entreprise

En complément de notre processus d'investissement, nous intégrons dans l'analyse des dossiers une méthodologie propriétaire permettant de valider l'organisation à même d'assurer la transmission progressive de la société. Cette approche s'attache à promouvoir le capital humain¹ de l'entreprise et ses personnes clés. Une fois l'investissement réalisé, ces cadres clés seront accompagnés sous forme de mentorat et de coaching afin de faciliter la reprise de l'entreprise.

◆ Un financement flexible combinant actions et obligations convertibles

Le fonds investira généralement dans des titres de capital ou des titres donnant accès au capital (le plus souvent des obligations convertibles) susceptibles de générer une liquidité intrinsèque et/ou des revenus récurrents. Ce financement, flexible et adapté sur-mesure à l'opération, permettra la montée progressive des cadres clés au capital.

Sur certaines opérations d'investissement l'optimisation de la structure du financement et de la gestion du risque peut conduire à intégrer des actions

de préférence pouvant plafonner la performance pour la quote part qui leur est due. Ce plafonnement vient en contrepartie d'une optimisation du risque (sauf cas de défaut total de l'émetteur). Le tableau ci-dessous illustre les effets d'un tel mécanisme par rapport à un investissement en actions ordinaires uniquement, pour la quote part d'actions de préférence alors détenues, calculé dans le cas du taux minimal appliqué dans un tel montage :

Scénarios de comparaison de performance entre Action ordinaire et Action de préférence (en euros)	Défaut	Pessimiste	Median	Optimiste
Valeur d'une action ordinaire à l'entrée	100,00	100,00	100,00	100,00
Valeur d'une action de préférence (ADP) à l'entrée	100,00	100,00	100,00	100,00
Scénarios : valeur de sortie	0,00	50,00	100,00	200,00
Prix de cession d'une Action ordinaire	0,00	50,00	100,00	200,00
Prix de cession d'une Action de préférence	0,00	127,63	127,63	127,63
(+) Surperformance ou (-) Sous performance des ADP	0,00	77,63	27,63	-72,37

Les scénarios de performance se basent sur une hypothèse de TRI de 5%. Rappel : La capacité à restituer le TRI contractuel dans un cas fortement défavorable restera aléatoire, voire pourra s'avérer impossible. Le fonds présente un risque de perte total en capital et les actions de préférence ne constituent en aucun cas une garantie.

Pourquoi souscrire ?

◆ Pérenniser le capital humain et le savoir-faire

Le FCPR Isatis Flex Transmission 1 est dédié à la transmission des PME françaises et au renforcement du capital humain. En investissant dans ce fonds, vous contribuez à la reprise de nos PME et donc au maintien des compétences, du savoir-faire, des brevets et de l'emploi sur le territoire national. Ainsi, vous participez à la préservation de notre compétitivité et à notre souveraineté économique.

◆ Diversifier son patrimoine dans le non coté

L'investissement dans ce FCPR s'adresse à des investisseurs qui recherchent une diversification de leur patrimoine dans des PME non cotées en investissant sur le long terme. La durée de blocage des fonds investis sera au minimum de 8 ans et jusqu'à 10 ans en cas de prorogation sur décision

de la société de gestion, soit jusqu'au 31 mars 2034. **L'investissement en capital présentant des risques, et notamment le risque de perte en capital, il est recommandé de ne pas investir dans le fonds plus de 5 % de ses actifs financiers.**

◆ Bénéficier d'un potentiel de gain sur le long terme

Cet investissement présente un potentiel de gain sur le long terme qui dépendra du succès des projets des entreprises visées. Les plus-values de cession seront exonérées de l'impôt sur le revenu, hors prélèvements sociaux, sous réserve de respecter notamment l'obligation d'engagement de conservation de 5 ans à compter de la constitution du fonds¹ et d'une détention des parts pendant une durée de blocage de 8 ans minimum, pouvant être prolongée à 10 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 mars 2034.

Synthèses des avantages et inconvénients

AVANTAGES

- Une contribution à la transmission des PME françaises non cotées et au renforcement de leur capital humain.
- Une recherche de diversification du patrimoine, notamment sur des actifs non cotés.
- Un potentiel de gain en fonction de la réussite des projets soutenus.
- Une exonération d'impôts sur les plus-values générés par ce FCPR (hors prélèvements sociaux).

INCONVÉNIENTS

- Un blocage des fonds jusqu'au 31 mars 2032, voire 31 mars 2034 (en cas de prorogations du FCPR sur décision de la société de gestion), sauf cas de rachats exceptionnels prévus par le règlement (invalidité, décès, licenciement).
- Un risque de perte en capital.
- Un risque de liquidité sur les actifs détenus².
- Une valeur liquidative calculée et auditée tous les 6 mois³.

¹ Se référer à l'Article 10 du règlement du fonds pour les cas de rachats autorisés (invalidité, décès, licenciement).

² Le fonds sera investi dans des actifs non cotés, au marché secondaire inexistant. Des conditions de marché non optimales peuvent avoir un impact négatif sur le prix de cession et donc sur la valeur liquidative de la part.

³ La valeur liquidative peut, les premières années, ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds.

◆ Scénarios de performance

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même,

mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 8 ANS
EXEMPLE D'INVESTISSEMENT : 10 000 €

Scénarios (Parts B)		Après 8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement	
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 355 € -3,77%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 000 € 0,00%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	18 660 € 8,11%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	28 017 € 13,74%

Les scénarios de performances affichés reprennent les performances nettes de frais d'un échantillon représentatif de fonds de capital développement publiées par l'association professionnelle France Invest et adaptées à la période de détention recommandée du Fonds.

◆ Coûts annuels moyens

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent de la somme que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les exemples indiqués ici sont des illustrations basées sur une hypothèse d'un montant d'investissement et sur différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Scénarios (Parts B)	Après 8 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	2 439,20 €
Incidence des coûts annuels⁴	2,35 %

◆ Avertissements

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 ans minimum pouvant aller jusqu'à 10 ans maximum soit jusqu'au 31 mars 2034 en cas de prorogation de la durée de vie du fonds décidée par la Société de Gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le fonds commun de placement à risque est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risque décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement (le « Règlement »). Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

⁴ Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,99 % avant déduction des coûts et de 7,70 % après cette déduction.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Forme juridique : Fonds Commun de Placement à Risque

Règlement SFDR* : Article 8

Souscripteurs concernés : Investisseurs non professionnels

Fonds agréé par l'AMF : Le 16/01/2024

Société de gestion : Isatis Capital

Dépositaire : BFCM

Commissaire aux comptes : Deloitte et Associés

Déléataire comptable : Aplitec Audit & Conseil

Durée : 8 ans (le 31 décembre 2032) + 2 options d'extension d'un an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2034

* Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Rachat des parts : pas de rachat pendant la durée de vie du fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement (invalidité, décès, licenciement)

Distributions : possible à partir de la 6^e année

Valorisation : semestrielle (30 juin et 31 décembre)

Publication de valeurs liquidatives : siège d'Isatis Capital : 23, rue Taitbout, 75009 Paris. Sur le site internet www.isatis-capital.fr et notre dépositaire BFCM

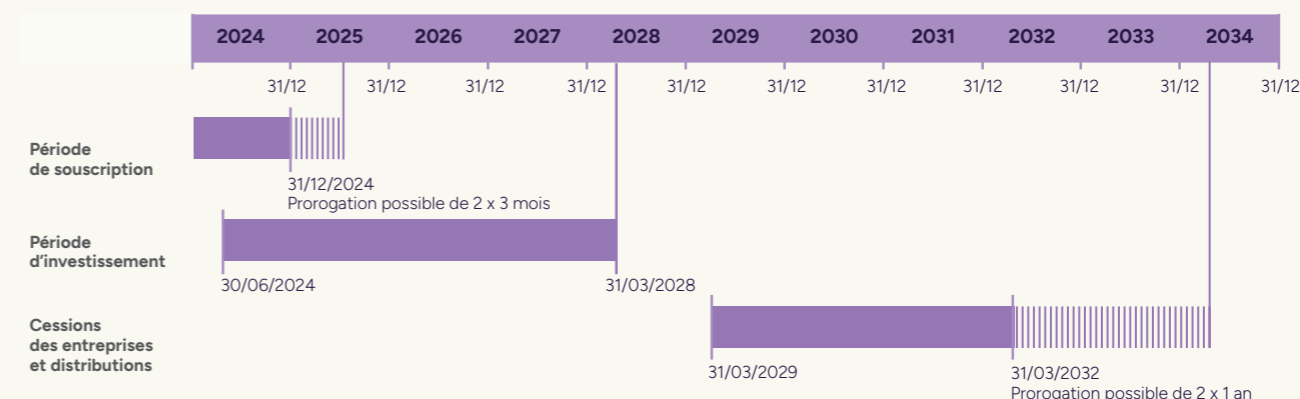
Date de clôture de l'exercice : le 30 juin (date de clôture du 1^{er} exercice : 30/06/2025)

Pour plus d'informations, se référer au règlement du fonds.

◆ Modalités de souscription

Catégorie de parts	Minimum de souscription	Période de souscription	Frais de gestion
Parts A	5 000 €	Jusqu'au 30/06/2024	2,75%
Parts B	5 000 €	Du 01/07/2024 au 31/12/2024 + 2 options d'extension de 3 mois sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30/06/2025	2,95%
Parts C	50 000 €	Jusqu'au 31/12/2024 + 2 options d'extension de 3 mois sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30/06/2025	2,40%

◆ Cycle de vie du fonds





www.isatis-capital.fr